



## Droit des grands parents sur les petits enfants

Par **gigi80**, le **20/11/2010 à 11:08**

Bonjour,  
je suis en litige avec ma mere,car celle ci est alcoolique et veut prendre mes 2 filles agée de 8 ans et 9 mois a son domicile se que je me refuse a lui accorder ne voulant pas mettre mes filles en danger et celle ci vit a 300 km de mon domicile par contre j accepte qu elle vienne chez moi les voirs en ma presence ou celle de mon epoux!  
aujourd hui elle menace de saisir le tribunal pour un droit de garde comment cela peut il se passer?que doit je faire  
merci

Par **mimi493**, le **20/11/2010 à 11:51**

Vous envoyez une LRAR à votre mère lui rappelant que vous n'avez jamais refusé qu'elle voie ses petits-enfants et vous lui écrivez que vous lui refaites une nouvelle fois, l'invitation de venir chez vous, ce qu'elle a toujours refusé.

Avez-vous des preuves, des attestations de son alcoolisme ?

Par **gigi80**, le **20/11/2010 à 12:55**

bonjour,

merci de votre reponse, en ce qui concerne son alcoolisme je n'ai que des témoins de bonne moralité mais pas de preuve écrite!!

Par **mimi493**, le **20/11/2010** à **13:37**

Ces témoins sont en contact avec votre mère, ce sont des proches de votre mère ?

Par **gigi80**, le **20/11/2010** à **18:12**

bonsoir,  
oui il y a des proches mais aussi d'anciens voisins et assistantes sociales qui l'ont suivi il y a quelques années

Par **mimi493**, le **20/11/2010** à **18:20**

Commencez par la LRAR afin de prouver que vous ne refusez pas que vos enfants aient une relation avec leur grand-mère (c'est la seule obligation qu'impose la loi)

Si elle fait une requête au JAF, vous réunirez les attestations (écrites dans les formes légales avec copie recto-verso de la CNI)

Attention

- 1) les gens ne peuvent attester que de ce qu'ils ont vu
- 2) beaucoup, prêt à de grandes promesses, se défilent quand il s'agit de s'engager par écrit (notamment, j'ai comme un doute sur les assistances sociales, qui, sans doute, refuseront)

Même dans ce cas, lors de l'audience, avec ce que vous avez, demandez une enquête sociale.

Par **gigi80**, le **22/11/2010** à **07:13**

ok, merci beaucoup de vos conseils ils me seront d'une grande utilité, je ne manquerai pas de vous tenir informé du déroulement de mon affaire!  
cordialement